

H ABSOLU 19



COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL

Période de commercialisation	Du 23 septembre 2024 au 29 novembre 2024 sur un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite et au 2 décembre 2024 sur un compte-titres. Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation de H Absolu 19 peut cesser à tout moment sans préavis.
Durée d'investissement conseillée pour bénéficiaire de la formule de remboursement	12 ans (hors cas de remboursement anticipé automatique ⁽³⁾). Le souscripteur prend un risque de perte en capital partielle ou totale , non mesurable a priori, si les titres de créance sont revendus avant la date d'échéance ⁽³⁾ ou, selon le cas, de remboursement anticipé automatique ⁽³⁾ . Pour les autres facteurs de risques, voir pages suivantes.
Éligibilité (cadres d'investissement)	Comptes-titres, unités de compte d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite. La présente communication à caractère promotionnel décrit les caractéristiques de H Absolu 19 et ne prend pas en compte les spécificités liées aux cadres d'investissement dans lesquels H Absolu 19 est proposé. Pour les cadres d'investissement "Assurance-vie", "Capitalisation" ou "Retraite", l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.
Émetteur et Garant de la formule	Produit émis par Citigroup Global Markets Funding Luxembourg S.C.A. ⁽⁴⁾ ("l'Émetteur"), bénéficiant d'une garantie des sommes dues fournie par Citigroup Global Markets Limited ⁽⁴⁾ (le "Garant de la formule"). Le souscripteur est par conséquent exposé au risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur, ainsi que de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule.
Cotation	Marché Officiel de la Bourse de Luxembourg (Marché réglementé)
Code ISIN	FR001400RIK5

VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN INSTRUMENT FINANCIER QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE.

(1) Ci-après désigné le "titre", le "titre de créance" ou le "produit".

(2) Le souscripteur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la date d'échéance⁽³⁾ ou de remboursement anticipé automatique⁽³⁾ concerné. Le souscripteur supporte le risque de défaut de paiement, et de faillite de l'Émetteur, ainsi que de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. Pour les autres risques de perte en capital, voir pages suivantes.

(3) Pour le détail des dates, se référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 13.

(4) Notations de crédit au 20 août 2024 : Citigroup Global Markets Funding Luxembourg S.C.A., Standard & Poor's : A+ / Fitch : A+ / Moody's : A1 et Citigroup Global Markets Limited, Standard & Poor's : A+ / Fitch : A+ / Moody's : A1. Ces notations peuvent être révisées par les agences de notation à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription à H Absolu 19.



H ABSOLU 19

TITRE DE CRÉANCE PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL PARTIELLE OU TOTALE EN COURS DE VIE⁽¹⁾ ET À L'ÉCHÉANCE⁽¹⁾

- **Le souscripteur est exposé au marché actions par le biais d'une indexation à la performance positive ou négative de l'Indice de référence Euro iStoxx[®] 50 Equal Weight NR Decrement 5 % ("l'Indice de référence").**

Le remboursement de H Absolu 19 est conditionné à l'évolution de l'Indice de référence Euro iStoxx[®] 50 Equal Weight NR Decrement 5 % qui est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5 % par an. Cet Indice de référence pourrait, dans certains cas, être moins favorable au souscripteur que le même indice standard dividendes nets non réinvestis sans prélèvement forfaitaire.

- **Tous les ans⁽¹⁾, une possibilité de remboursement anticipé automatique de l'intégralité du capital investi⁽²⁾ augmenté d'un gain de 7 % du capital investi⁽²⁾ par année écoulée depuis la date de constatation initiale⁽¹⁾**

Dès que le niveau de l'Indice de référence est supérieur ou égal à son niveau initial⁽³⁾ à une date de constatation annuelle⁽¹⁾.

- **À l'échéance, s'il n'y a pas eu de remboursement anticipé automatique :**

- **Le souscripteur s'expose à une perte en capital⁽²⁾, partielle ou totale, égale à l'intégralité de la baisse⁽⁴⁾ de l'Indice de référence**

Si, à la date de constatation finale⁽¹⁾, l'Indice de référence baisse de plus de 30 % par rapport à son niveau initial⁽³⁾.

- **Un remboursement de l'intégralité du capital investi⁽²⁾**

Si, à la date de constatation finale⁽¹⁾, l'Indice de référence ne baisse pas de plus de 30 % par rapport à son niveau initial⁽³⁾.

- **Un remboursement de l'intégralité du capital investi⁽²⁾ augmenté d'un gain de 84 %⁽²⁾ (soit 7 % du capital investi⁽²⁾ par année écoulée depuis la date de constatation initiale⁽¹⁾)**

Si, à la date de constatation finale⁽¹⁾, l'Indice de référence ne baisse pas de plus de 20 % par rapport à son niveau initial⁽³⁾.

(1) Pour le détail des dates, se référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 13.

(2) Hors frais liés au cadre d'investissement et avant prélèvements sociaux et fiscalité, sous réserve de l'absence de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur, ainsi que de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule et de la conservation du titre de créance jusqu'à la date d'échéance⁽¹⁾ ou de remboursement anticipé automatique⁽¹⁾, selon le cas.

(3) Niveau de clôture de l'Indice de référence à la date de constatation initiale du 2 décembre 2024.

(4) La baisse de l'Indice de référence est l'écart entre son niveau de clôture à la date de constatation initiale (le 2 décembre 2024) et son niveau de clôture à la date de constatation finale (le 2 décembre 2036). Cette baisse est exprimée en pourcentage de son niveau initial.

PRÉCISIONS

- Les termes "capital" et "capital investi" utilisés dans cette communication à caractère promotionnel désignent la valeur nominale de H Absolu 19, soit 1.000 €.
- En cas de forte baisse du niveau de l'Indice de référence à la date de constatation finale⁽⁴⁾ de H Absolu 19 au-delà de 30 % par rapport à son niveau initial⁽¹⁾, le remboursement de H Absolu 19 à la date d'échéance⁽⁴⁾ sera diminué de l'intégralité de la baisse⁽²⁾ enregistrée par l'Indice de référence. **Le souscripteur subira donc une perte en capital égale à cette baisse⁽²⁾ de l'Indice de référence augmentée des frais liés au cadre d'investissement.**
- Un remboursement de l'intégralité du capital investi⁽³⁾ ainsi que d'un gain de 7 % du capital investi⁽³⁾ par année écoulée depuis la date de constatation initiale⁽⁴⁾ en cas d'activation du mécanisme de remboursement anticipé automatique ou si le niveau de l'Indice de référence à l'échéance⁽⁴⁾ n'est pas en baisse⁽²⁾ de plus de 20 % par rapport à son niveau initial⁽¹⁾. **Le souscripteur accepte de limiter ses gains à ce montant même en cas de hausse de l'Indice de référence supérieure à ce montant.**
- L'application de la formule de remboursement est conditionnée par la détention de H Absolu 19 par le souscripteur jusqu'à la date d'échéance⁽⁴⁾ ou de remboursement anticipé automatique⁽⁴⁾ concernée, selon le cas.
- H Absolu 19 peut être proposé en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite. La présente communication à caractère promotionnel décrit les caractéristiques de H Absolu 19 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite dans le cadre desquels H Absolu 19 est proposé. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.
- Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document à caractère promotionnel n'a pas été rédigé par l'assureur.**
- Tous les remboursements présentés ici sont calculés sur la base de la valeur nominale, hors frais liés au cadre d'investissement, avant prélèvements sociaux et fiscalité applicables au cadre d'investissement et hors défaut de paiement et faillite de l'Émetteur, ainsi que, défaut de paiement, faillite et mise en résolution du Garant de la formule. Les Taux de Rendement Annuels sont, quant à eux, présentés nets des frais liés au cadre d'investissement (sur la base d'une hypothèse des frais liés au cadre d'investissement de 0,60 % par an) et avant prélèvements sociaux et fiscalité.
- Les Taux de Rendement Annuels indiqués dans ce document ne tiennent pas compte du niveau de l'inflation. Le Taux de Rendement Annuel réel de H Absolu 19 peut être significativement inférieur dans un contexte de forte inflation.

H Absolu 19 s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des souscripteurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité.

(1) Niveau de clôture de l'Indice de référence à la date de constatation initiale du 2 décembre 2024.

(2) La baisse de l'Indice de référence est l'écart entre son niveau de clôture à la date de constatation initiale (le 2 décembre 2024) et son niveau de clôture à la date de constatation finale (le 2 décembre 2036). Cette baisse est exprimée en pourcentage de son niveau initial.

(3) Hors frais liés au cadre d'investissement et avant prélèvements sociaux et fiscalité, sous réserve de l'absence de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur, ainsi que de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule et de la conservation du titre de créance jusqu'à la date d'échéance⁽⁴⁾ ou de remboursement anticipé automatique⁽⁴⁾, selon le cas.

(4) Pour le détail des dates, se référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 13.

AVANTAGES & INCONVÉNIENTS

Avantages

- Une possibilité de remboursement anticipé automatique tous les ans dès l'issue de la première année⁽¹⁾ à hauteur de l'intégralité du capital investi⁽²⁾ augmenté d'un gain de 7 % du capital investi⁽²⁾ par année écoulée depuis la date de constatation initiale⁽¹⁾ (soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 6,22 %⁽⁴⁾) si à une date de constatation annuelle⁽¹⁾, l'Indice de référence est égal à son niveau initial⁽³⁾ ou en hausse par rapport à son niveau initial⁽³⁾.
- Si H Absolu 19 n'a pas été remboursé par anticipation et dure jusqu'à l'échéance des 12 ans⁽¹⁾ et que l'Indice de référence n'est pas en baisse de plus de 20 % ou plus à la date de constatation finale⁽¹⁾ par rapport à son niveau initial⁽³⁾, le souscripteur reçoit l'intégralité de son capital investi⁽²⁾ augmenté de 7 %⁽²⁾ par année écoulée depuis la date de constatation initiale⁽¹⁾, soit un remboursement de 184 %⁽²⁾ du capital investi⁽²⁾ (Taux de Rendement Annuel net de 4,57 %⁽⁴⁾).
- Remboursement conditionnel du capital⁽²⁾ à l'échéance : dès lors qu'à la date de constatation finale⁽¹⁾ l'Indice de référence ne clôture pas en baisse de plus de 30 % par rapport à son niveau initial⁽³⁾.

Inconvénients

- **Risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance⁽¹⁾ :**
 - **En cours de vie :** en cas de sortie alors que les conditions de remboursement anticipé automatique n'ont pas été réunies, la formule de remboursement présentée ici ne s'applique pas et le prix de vente dépend des conditions de marché en vigueur au moment de la sortie (niveau de l'Indice de référence, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) **et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale.**
 - **À l'échéance des 12 ans :** en cas de baisse de l'Indice de référence de plus de 30 % par rapport à son niveau initial⁽³⁾, le souscripteur est exposé à une perte en capital d'au moins 30 %, **pouvant être totale dans le pire des scénarios.**
 - **Lorsque H Absolu 19 est proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite.** Le souscripteur est alors soumis à un risque de perte de valeur du capital investi en cas de rachat, d'arbitrage ou de dénouement par décès avant l'échéance⁽¹⁾.
- **Plafonnement des gains :** le gain potentiel maximum est fixé à 7 % du capital investi⁽²⁾ par année écoulée depuis la date de constatation initiale⁽³⁾ (soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 6,22 %⁽⁴⁾), même en cas de hausse de l'Indice de référence supérieure à ce montant.
- L'Indice de référence est équilibré et calculé, dividendes nets réinvestis, **diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an.** Ce prélèvement forfaitaire, fixé lors de la conception de l'Indice de référence peut avoir un impact négatif sur son niveau par rapport au même indice dividendes nets non réinvestis, sans prélèvement forfaitaire. Si les dividendes nets distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice de référence en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport au même indice standard dividendes nets non réinvestis.
- **Durée exacte de l'investissement non connue à l'avance :** elle peut varier de 1 an à 12 ans.
- **Forte variabilité du montant remboursé à l'échéance⁽¹⁾ :** il est très sensible à une faible variation du niveau de l'Indice de référence autour des seuils de 20 % et 30 % de baisse par rapport à son niveau initial⁽³⁾.
- H Absolu 19 est également soumis au **risque lié à l'inflation.** Une inflation élevée dans la durée aura un impact négatif sur son Taux de Rendement Annuel réel.

(1) Pour le détail des dates, se référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 13.

(2) Hors frais liés au cadre d'investissement et avant prélèvements sociaux et fiscalité, sous réserve de l'absence de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur, ainsi que de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule, et de la conservation du titre de créance jusqu'à la date d'échéance⁽¹⁾ ou de remboursement anticipé automatique⁽¹⁾, selon le cas.

(3) Niveau de clôture de l'Indice de référence à la date de constatation initiale (le 2 décembre 2024).

(4) Les Taux de Rendement Annuels présentés sont nets des frais liés au cadre d'investissement (sur la base d'une hypothèse des frais liés au cadre d'investissement de 0,60 % par an) et avant prélèvements sociaux et fiscalité. Ils sont calculés à partir de la date de constatation initiale⁽¹⁾ jusqu'à, selon les scénarios, l'une des dates de remboursement anticipé automatique⁽¹⁾ ou la date d'échéance (le 9 décembre 2036).

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

Avant tout investissement dans ce produit, Les souscripteurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Les souscripteurs sont invités à lire attentivement la section "Facteurs de Risques" du Prospectus de Base avant tout investissement dans H Absolu 19. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs :

Risque de perte en capital

En cas de revente de H Absolu 19 avant la date d'échéance⁽¹⁾ ou, selon le cas, avant la date de remboursement anticipé automatique⁽¹⁾ concernée, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix de vente dépendant alors des paramètres de marché du jour (niveau de l'Indice de référence, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale.

Risque de crédit

Le souscripteur est exposé à un éventuel défaut de l'Émetteur (qui induit un risque sur le remboursement) ou à une dégradation éventuelle de la qualité de crédit de l'Émetteur (qui induit un risque sur la valeur de marché de H Absolu 19), à un risque de faillite, défaut de paiement ou de mise en résolution du Garant de la Formule. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine du Garant de la formule, le souscripteur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant de la formule au titre de la garantie ou le souscripteur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant de la formule (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre des titres de créance émis par l'Émetteur.

Événements extraordinaires/ perturbateurs affectant l'Indice de référence

Afin de tenir compte des conséquences d'événements extraordinaires pouvant affecter l'Indice de référence, et par conséquent H Absolu 19, la documentation juridique⁽²⁾ prévoit des modalités d'ajustement ou de substitution et dans certains cas, le remboursement anticipé automatique de H Absolu 19. Ces éléments peuvent entraîner une perte pour le souscripteur.

Risque de marché

Le titre de créance peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de valeur (en raison notamment de l'évolution du niveau de l'Indice de référence et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi. **Les frais de conception, de structuration et de distribution sont intégralement inclus dans la formule de remboursement et ne viennent donc pas diminuer l'objectif de gain. Ces frais se répercutent cependant dans la valorisation en cours de vie, notamment sur les premiers mois.**

Risque de liquidité

Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre de créance, voire même rendre le titre de créance totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du titre de créance et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque lié à l'Indice de référence

Le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'Indice de référence Euro iStoxx[®] 50 Equal Weight NR Decrement 5 %.

(1) Pour le détail des dates, se référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 13.

(2) Veuillez vous référer au paragraphe "Disponibilité du prospectus" en page 12 pour plus d'informations.

FONCTIONNEMENT

Mécanisme de remboursement anticipé automatique annuel

À la date de constatation initiale, le 2 décembre 2024, on observe le niveau de clôture de l'Indice de référence et on le retient comme son niveau initial.

ANNÉES 1 À 11

À chaque date de constatation annuelle⁽¹⁾ à partir de l'année 1, dès que le niveau de l'Indice de référence est égal à son niveau initial⁽¹⁾ ou en hausse par rapport à son niveau initial⁽¹⁾, un mécanisme de remboursement anticipé automatique est activé et le souscripteur reçoit, à la date de remboursement anticipé automatique⁽¹⁾ correspondante :

CAPITAL INVESTI⁽²⁾

+

7 %

du capital investi⁽²⁾

par année écoulée depuis la date
de constatation initiale⁽¹⁾

(soit un Taux de Rendement Annuel
net maximum de 6,22 %⁽³⁾)

**EN CAS D'ABSENCE D'ACTIVATION DE CE MÉCANISME,
H ABSOLU 19 SE POURSUIVRA JUSQU'À
L'ÉCHÉANCE DES 12 ANS⁽¹⁾.**

(1) Pour le détail des dates, se référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 13.

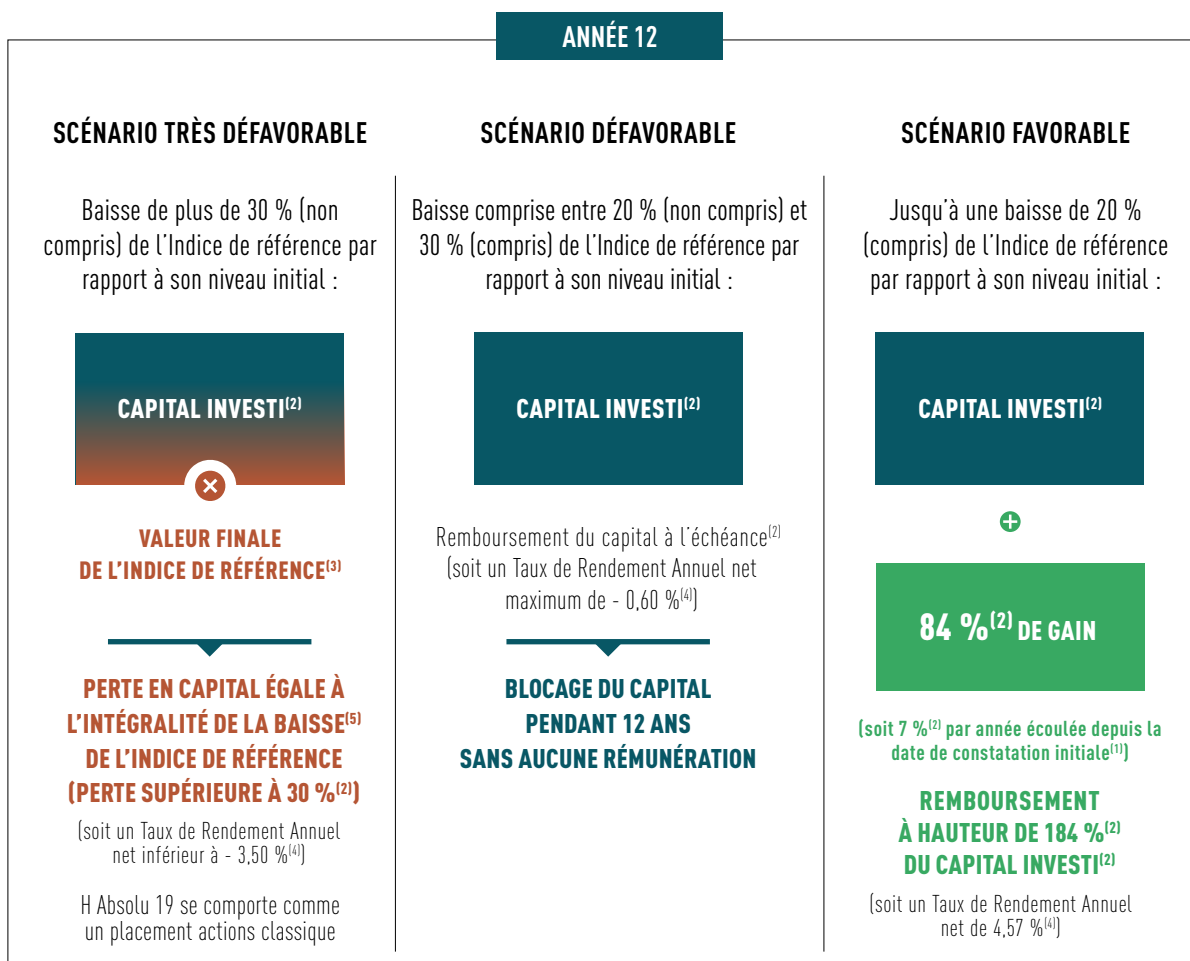
(2) Hors frais liés au cadre d'investissement et avant prélèvements sociaux et fiscalité, sous réserve de l'absence de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur, ainsi que de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule, et de la conservation du titre de créance jusqu'à la date d'échéance⁽¹⁾ ou de remboursement anticipé automatique⁽¹⁾, selon le cas.

(3) Les Taux de Rendement Annuels présentés sont nets des frais liés au cadre d'investissement (sur la base d'une hypothèse des frais liés au cadre d'investissement de 0,60 % par an) et avant prélèvements sociaux et fiscalité. Ils sont calculés à partir de la date de constatation initiale (le 2 décembre 2024) jusqu'à, selon les scénarios, l'une des dates de remboursement anticipé automatique⁽¹⁾ ou la date d'échéance (le 9 décembre 2036).

Mécanisme de remboursement à l'échéance⁽¹⁾

À la date de constatation finale, le 2 décembre 2036, si le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'a pas été activé précédemment, on observe le niveau de clôture de l'Indice de référence par rapport à son niveau initial.

Le montant de remboursement final de H Absolu 19 est retenu suivant 3 scénarios. Lors du remboursement final, le 9 décembre 2036, le souscripteur reçoit :



L'indexation peut être totale à la baisse mais ne l'est jamais à la hausse puisque le gain est plafonné.

En l'absence de remboursement anticipé automatique à l'issue des années 1 à 11, la perte en capital serait totale dans le cas le plus défavorable où l'Indice de référence aurait un niveau nul à l'issue de l'année 12 (date de constatation finale⁽¹⁾). La perte en capital pourrait être également totale en cas de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur, ainsi que de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule.

(1) Pour le détail des dates, se référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 13.

(2) Hors frais liés au cadre d'investissement et avant prélèvements sociaux et fiscalité, sous réserve de l'absence de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur, ainsi que de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule, et de la conservation du titre de créance jusqu'à la date d'échéance⁽¹⁾ ou de remboursement anticipé automatique⁽¹⁾, selon le cas.

(3) Exprimée en pourcentage de la valeur initiale de l'Indice de référence constatée à la date de constatation initiale (le 2 décembre 2024).

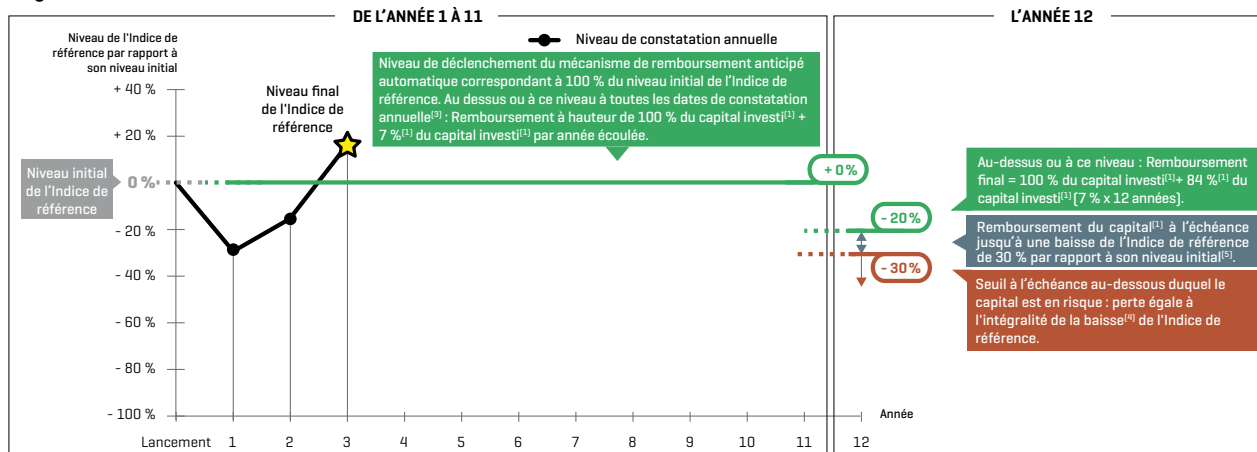
(4) Les Taux de Rendement Annuels présentés sont nets des frais liés au cadre d'investissement (sur la base d'une hypothèse des frais liés au cadre d'investissement de 0,60 % par an) et avant prélèvements sociaux et fiscalité. Ils sont calculés à partir de la date de constatation initiale (le 2 décembre 2024) jusqu'à, selon les scénarios, l'une des dates de remboursement anticipé automatique⁽¹⁾ ou la date d'échéance (le 9 décembre 2036).

(5) La baisse de l'Indice de référence est l'écart entre son niveau de clôture à la date de constatation initiale (le 2 décembre 2024) et son niveau de clôture à la date de constatation finale (le 2 décembre 2036). Cette baisse est exprimée en pourcentage de son niveau initial.

ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Les données chiffrées dans les exemples ci-dessous n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme de H Absolu 19. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

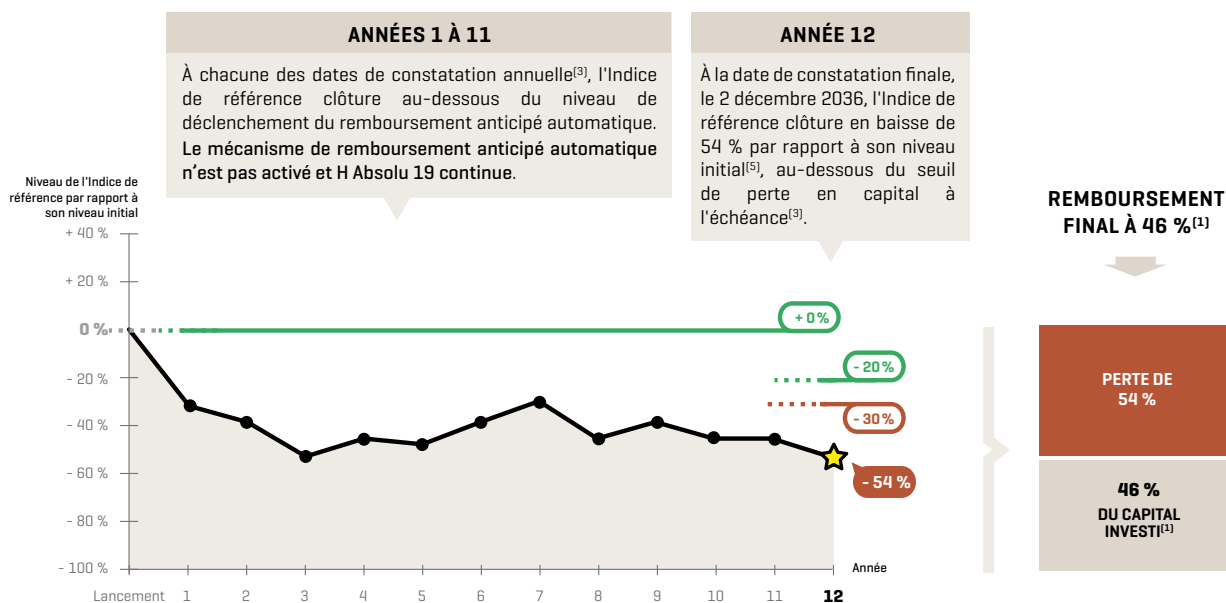
Légende des schémas - Ceci n'est pas un scénario.



EXEMPLE DE SCÉNARIO TRÈS DÉFAVORABLE

Perte en capital à l'issue de l'année 12 à hauteur de la baisse⁽⁴⁾ de l'Indice de référence

Niveau de l'Indice de référence en baisse⁽⁴⁾ de plus de 30 % par rapport à son niveau initial⁽⁵⁾ à l'issue de l'année 12



MONTANT REMBOURSÉ

**100 % - 54 % =
46 % du capital investi⁽¹⁾**

Le souscripteur reçoit un montant égal à l'intégralité du capital investi⁽¹⁾ diminué de la baisse⁽⁴⁾ de l'Indice de référence, soit un Taux de Rendement Annuel net de - 6,81 %⁽²⁾ [équivalent à celui d'un investissement direct dans l'Indice de référence].

Dans le cas le plus défavorable, la perte en capital peut être totale.

(1) Hors frais liés au cadre d'investissement, avant prélèvements sociaux et fiscalité, sous réserve de l'absence de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur, ainsi que de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule, et de la conservation du titre de créance jusqu'à la date d'échéance⁽³⁾ ou de remboursement anticipé automatique⁽³⁾, selon le cas.

(2) Les Taux de Rendement Annuels présentés sont nets des frais liés au cadre d'investissement (sur la base d'une hypothèse des frais liés au cadre d'investissement de 0,60 % par an) et avant prélèvements sociaux et fiscalité. Ils sont calculés à partir de la date de constatation initiale (le 2 décembre 2024) jusqu'à, selon les scénarios, l'une des dates de remboursement anticipé automatique⁽³⁾ ou la date d'échéance (le 9 décembre 2036).

(3) Pour le détail des dates, se référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 13.

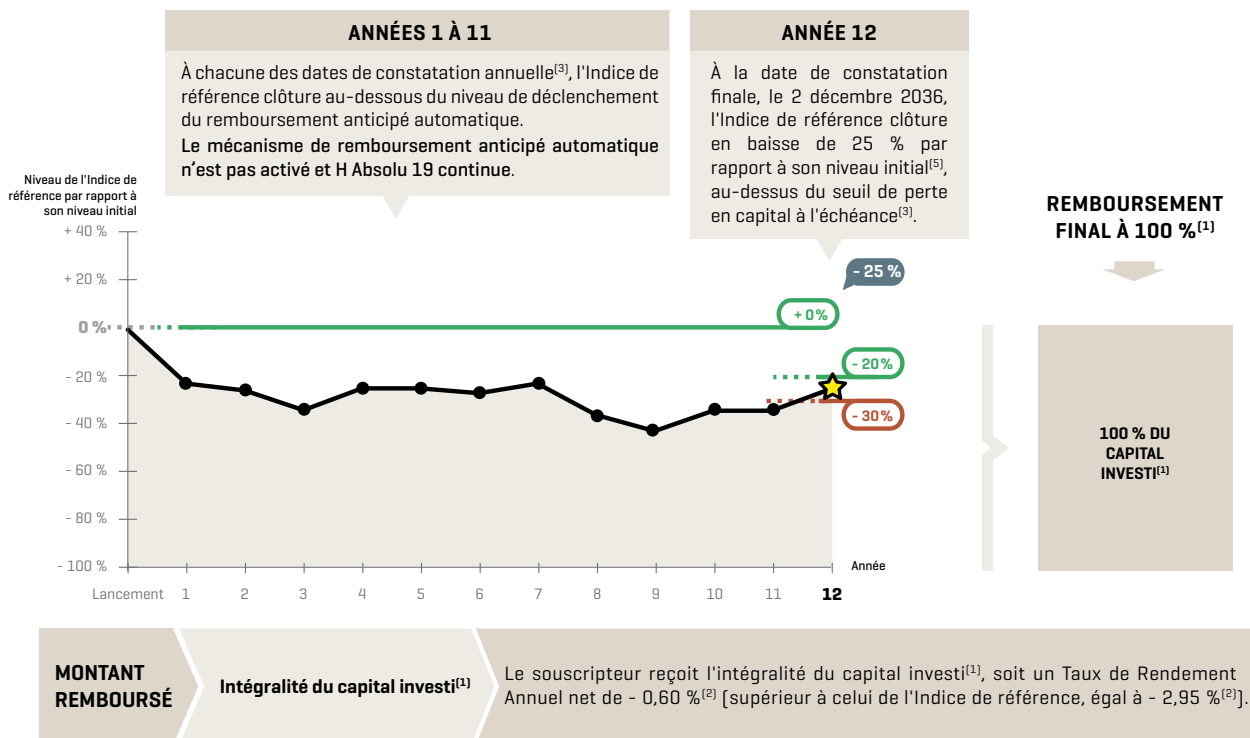
(4) La baisse de l'Indice de référence est l'écart entre son niveau de clôture à la date de constatation initiale (le 2 décembre 2024) et son niveau de clôture à la date de constatation finale (le 2 décembre 2036). Cette baisse est exprimée en pourcentage de son niveau initial.

(5) Niveau de clôture de l'Indice de référence à la date de constatation initiale du 2 décembre 2024.

EXEMPLE DE SCÉNARIO DÉFAVORABLE

Remboursement du capital en année 12

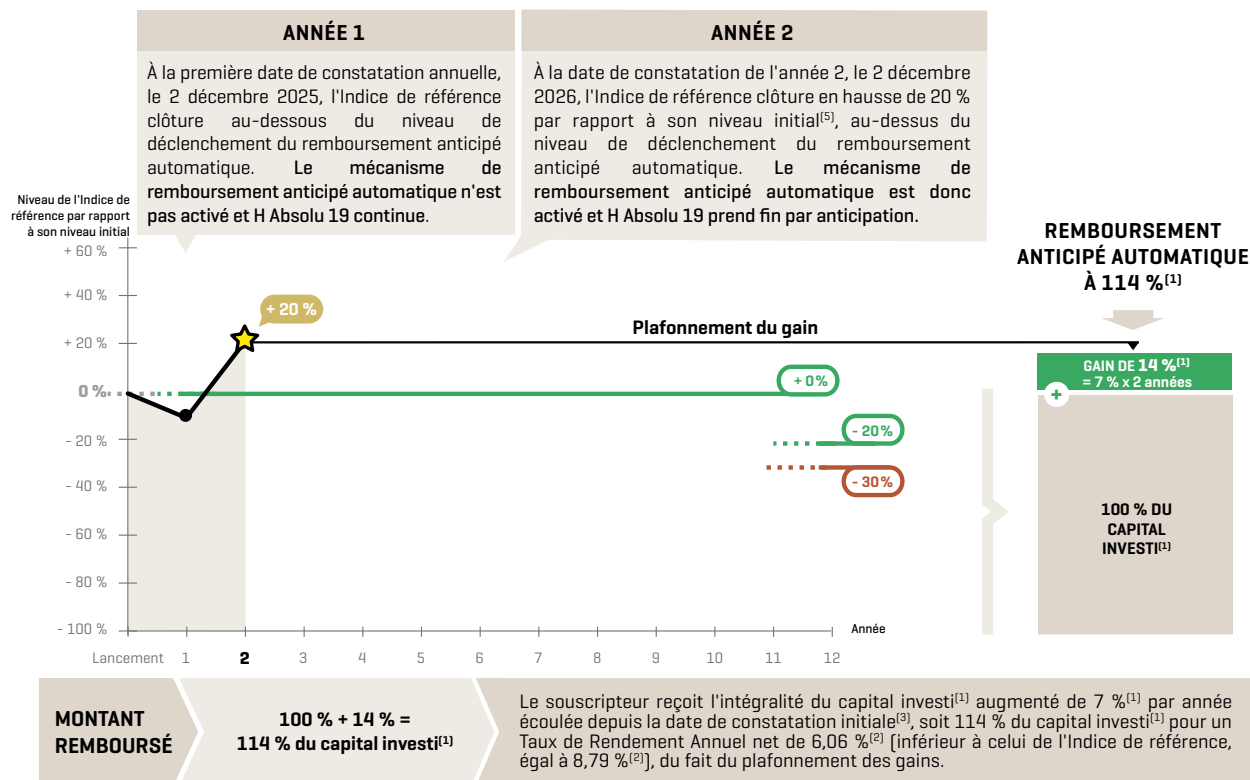
Niveau de l'Indice de référence en baisse⁽⁴⁾ de moins de 30 % par rapport à son niveau initial⁽⁵⁾ à l'issue de l'année 12



EXEMPLE DE SCÉNARIO FAVORABLE avec mise en évidence du plafonnement des gains

Remboursement anticipé automatique à l'issue de l'année 2 avec un gain de 14 %⁽¹⁾

Hausse de l'Indice de référence à l'issue de l'année 2



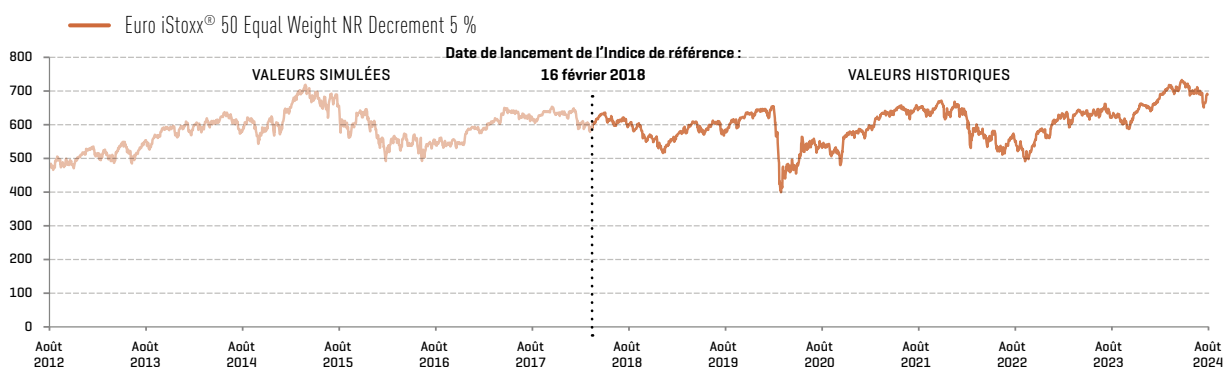
(1) Hors frais liés au cadre d'investissement, avant prélèvements sociaux et fiscalité, sous réserve de l'absence de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur, ainsi que de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule, et de la conservation du titre de créance jusqu'à la date d'échéance⁽³⁾ ou de remboursement anticipé automatique⁽³⁾, selon le cas.
 (2) Les Taux de Rendement Annuels présentés sont nets des frais liés au cadre d'investissement (sur la base d'une hypothèse des frais liés au cadre d'investissement de 0,60 % par an) et avant prélèvements sociaux et fiscalité. Ils sont calculés à partir de la date de constatation initiale (le 2 décembre 2024) jusqu'à, selon les scénarios, l'une des dates de remboursement anticipé automatique⁽³⁾ ou la date d'échéance (le 9 décembre 2036).
 (3) Pour le détail des dates, se référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 13.
 (4) La baisse de l'Indice de référence est l'écart entre son niveau de clôture à la date de constatation initiale (le 2 décembre 2024) et son niveau de clôture à la date de constatation finale (le 2 décembre 2036). Cette baisse est exprimée en pourcentage de son niveau initial.
 (5) Niveau de clôture de l'Indice de référence à la date de constatation initiale du 2 décembre 2024.

INDICE DE RÉFÉRENCE : EURO ISTOXX® 50 EQUAL WEIGHT NR DECREMENT 5 %

Performances simulées et historiques de l'Indice de référence Euro iStoxx® 50 Equal Weight NR Decrement 5 % (entre le 20 août 2012 et le 20 août 2024).

Toutes les données précédant le 16 février 2018 sont le résultat de simulations de performances passées visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'Indice de référence s'il avait été lancé dans le passé. Toutes les données suivant cette date sont le résultat de performances passées.

Les données relatives aux performances passées et/ou simulations de performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Ceci est également valable pour ce qui est des données historiques de marché.



Source : Bloomberg⁽¹⁾ au 20 août 2024.

L'Indice de référence Euro iStoxx® 50 Equal Weight NR Decrement 5 % (dividendes nets réinvestis en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 5 % par an) pourrait, dans certains cas, être moins favorable au souscripteur que le même indice standard dividendes nets non réinvestis sans prélèvement forfaitaire. Il s'agit d'un indice actions créé, calculé et publié par STOXX®, depuis le 16 février 2018.

Il est composé des 50 plus grandes capitalisations boursières listées au sein de la zone euro. Les 50 actions composant l'Indice de référence sont sélectionnées annuellement et rebalancées trimestriellement. Contrairement aux indices standards dividendes nets non réinvestis, dont les composants sont pondérés principalement sur la base de leur capitalisation boursière flottante, l'Indice de référence Euro iStoxx® 50 Equal Weight NR Decrement 5 % équipondère l'ensemble de ses constituants. Ainsi, chaque action représente 2 % du poids global de l'Indice de référence à chaque date de rebalancement.

L'Indice de référence est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 5 % par an. Ce prélèvement forfaitaire, fixé lors de la conception de l'Indice de référence peut avoir un impact négatif sur son niveau par rapport au même indice dividendes nets non réinvestis, sans prélèvement forfaitaire. Si les dividendes nets distribués par les actions composant l'Indice de référence sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice de référence en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport au même indice standard dividendes nets non réinvestis. Pour information, le montant moyen annuel des dividendes nets payés depuis l'année 2013 est de 2,69 % (Source : Bloomberg⁽¹⁾ au 20 août 2024).

Pour plus d'informations sur l'Indice de référence, consulter le site : <https://qontigo.com/index/ISXE50T5/>

Les caractéristiques de l'Indice de référence sont les suivantes :

PONDÉRATION : l'Indice de référence est équipondéré, c'est-à-dire que le poids de chacune des 50 valeurs le composant est identique à chaque date de rebalancement.

RENDEMENT AJUSTÉ : un prélèvement forfaitaire de 5 % par an est déduit du rendement net.

ADMINISTRATEUR DE L'INDICE : l'Indice de référence est calculé et sponsorisé par STOXX®.

REBALANCEMENT : la composition de l'Indice de référence est revue annuellement mais l'Indice de référence est rebalancé trimestriellement.

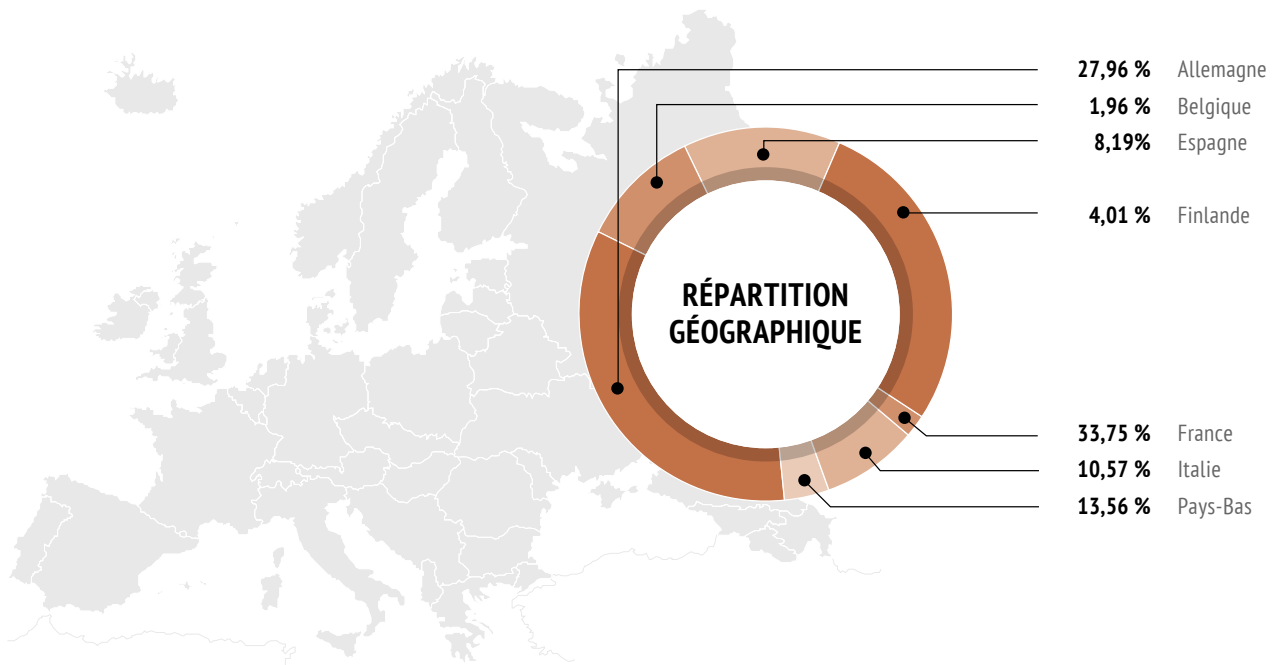
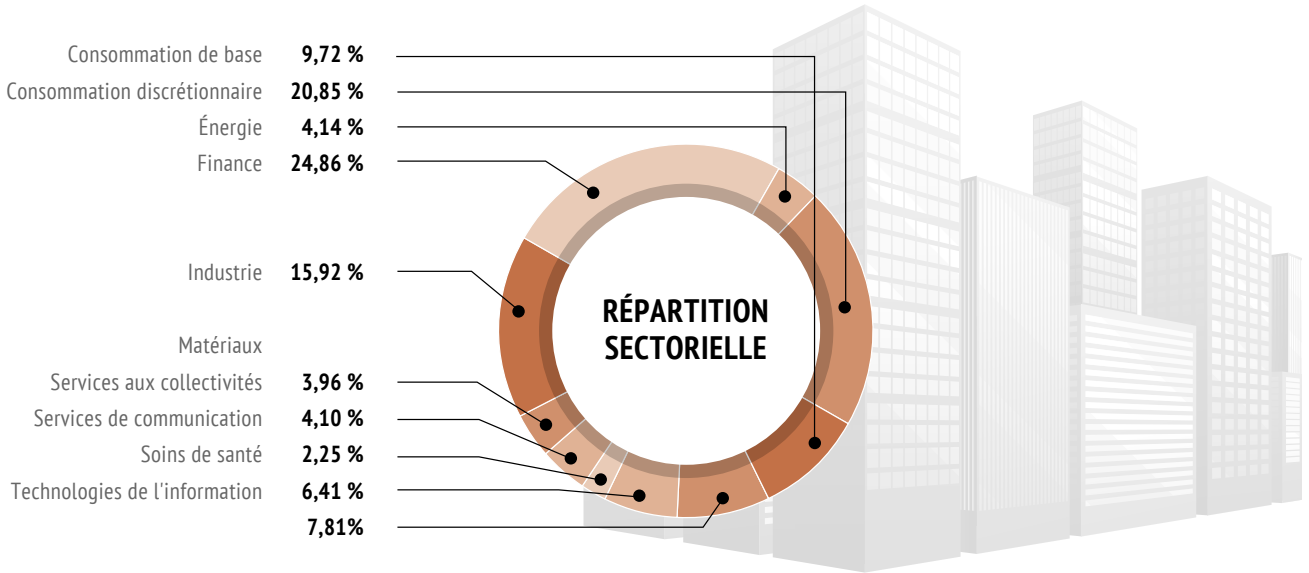
Performances ⁽²⁾ cumulées au 20 août 2024 (évolution simulée jusqu'au 16 février 2018, et historique ensuite)	1 an	5 ans	10 ans	12 ans
Euro iStoxx® 50 Equal Weight NR Decrement 5 %	11,02 %	18,98 %	17,32 %	43,99 %

Source : Bloomberg⁽¹⁾ au 20 août 2024.

(1) Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes : l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources jugées fiables. La responsabilité d'une quelconque entité de Citigroup ne saurait être engagée à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatée à un moment précis et sont susceptibles de varier.

(2) Les performances de l'Indice de référence sont calculées dividendes nets réinvestis en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5 % et sans frais.

RÉPARTITIONS GÉOGRAPHIQUE ET SECTORIELLE



Source : Bloomberg⁽¹⁾ au 20 août 2024.

(1) Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes : l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources jugées fiables. La responsabilité d'une quelconque entité de Citigroup ne saurait être engagée à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatée à un moment précis et sont susceptibles de varier.

AVERTISSEMENTS

Le présent document est un document non contractuel et non réglementaire à caractère promotionnel et a été communiqué à l'Autorité des Marchés Financiers conformément à l'article 212-28 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, ce qui ne doit pas être considéré comme un avis favorable d'investir dans le produit. Ce produit est un produit complexe qui peut être difficile à comprendre.

H Absolu 19 s'inscrit dans le cadre de la diversification du patrimoine global des souscripteurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité.

Les principales caractéristiques du produit figurant aux présentes n'en sont qu'un résumé. Les souscripteurs sont invités, avant toute décision d'investissement, à prendre connaissance de la documentation juridique du produit telle que renseignée à la rubrique "Disponibilité du Prospectus" ci-après et à lire attentivement la rubrique facteurs de risques du Prospectus de Base relatif au produit. En cas d'incohérence entre ce document et la documentation juridique du produit, cette dernière prévaut.

Il appartient aux souscripteurs de comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans le produit et de prendre une décision d'investissement seulement après avoir consulté, s'ils l'estiment nécessaire, leurs propres conseils (juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre) pour s'assurer de la compatibilité d'un investissement dans le produit notamment avec leur situation financière. Ils ne sauraient s'en remettre à une quelconque entité de Citigroup pour cela. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Citigroup ne peut être tenu responsable des conséquences financières, juridiques, fiscales ou autres résultant d'un investissement direct ou indirect dans le produit.

Disponibilité du Prospectus : La documentation juridique du produit qui en décrit l'intégralité des modalités est composée des [Conditions Définitives](#) (Issue Terms) rédigées dans le cadre du [Prospectus de Base](#) dénommé "Citi Global Medium Term Note Programme" approuvé et publié le 15 décembre 2023 (tel que complété ou modifié par ses [suppléments](#)). Le Prospectus de Base (en ce compris, ses suppléments) a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la Banque Centrale d'Irlande (Central Bank of Ireland, "CBI") et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. **L'approbation du Prospectus de Base par la CBI ne doit pas être considérée comme un avis favorable de la part de la CBI d'investir dans le produit.** Le Prospectus de Base, les suppléments à ce Prospectus de Base et les Conditions Définitives (Issue Terms) sont disponibles sur le site <https://fr.citifirst.com/>, sur le site de la Bourse de Luxembourg (<https://www.luxse.com/>) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Citigroup Global Markets Europe AG ("CGME") à l'adresse Citigroup Global Markets Europe AG, Reuterweg 16, 60323 Frankfurt am Main, Allemagne sur simple demande. Les Conditions Définitives (Issue Terms) sont également disponibles à l'adresse <https://fr.citifirst.com/structured-products/FR001400RIK5/>. Des suppléments complémentaires au Prospectus de Base pouvant éventuellement être adoptés avant la clôture de la période d'offre ou l'admission aux négociations du produit sur un marché réglementé, les souscripteurs sont invités à se référer au site <https://fr.citifirst.com/documentation-legale/> où de tels suppléments seront publiés avant de prendre leur décision d'investissement. Le Prospectus de Base et ses suppléments déjà publiés sont aussi accessibles sur ce site. Dans le cas où un ou plusieurs suppléments sont adoptés pendant la période de commercialisation, les Conditions Définitives seront modifiées et réitérées, dès lors que le(s) supplément(s) pertinent(s) s'y réfère(nt) directement. Les Conditions Définitives modifiées et réitérées seront publiées en remplacement des Conditions Définitives initiales.

Disponibilité du document d'informations clés : Le document d'informations clés (KID) relatif à ce produit peut être consulté et téléchargé à l'adresse <https://www.regxchange.com/trades/kid?id=FR001400RIK5&lang=FR&jurisdiction=FR>.

Garant de la formule : H Absolu 19 bénéficie d'une garantie de Citigroup Global Markets Limited ("CGML"), (le "Garant de la formule"). Le paiement à la date convenue de toute somme due par l'Émetteur au titre de H Absolu 19 est garanti par le Garant de la formule. En conséquence, le souscripteur supporte un risque de crédit sur le Garant de la formule.

Rachat à l'initiative du souscripteur : Dans des conditions normales de marché, CGME a l'intention de racheter le titre de créance, sans que cela ne constitue un engagement ferme de sa part, aux souscripteurs désireux de revendre ce dernier avant son échéance effective à un prix déterminé en fonction des paramètres de marché (qui pourrait être inférieur à sa valeur nominale). La fourchette achat-vente indicative applicable par CGME en cas de revente avant l'échéance finale, sera, dans des conditions normales de marché et en fonction de la proximité des barrières, de 1%, sous réserve de son droit de modifier à tout moment cette fourchette. Néanmoins, CGME se réserve le droit notamment en cas d'événements perturbateurs (incluant de manière non limitative un dérèglement de marché ou une détérioration de la qualité de crédit de l'Émetteur), de ne pas racheter tout ou partie du titre de créance aux porteurs, ce qui rendrait la revente de celui-ci impossible.

Conflit d'intérêts : CGME, CGML ou leurs affiliées, filiales et participations respectives, collaborateurs ou clients peuvent soit avoir un intérêt, soit détenir ou acquérir des informations sur tout instrument financier, indice ou marché mentionné aux présentes qui pourrait engendrer un conflit d'intérêts potentiel ou avéré.

Restriction de vente : Il appartient à chaque souscripteur de s'assurer qu'il est autorisé à investir dans H Absolu 19.

Restrictions permanentes de vente aux États-Unis : Les titres décrits aux présentes sont des titres faisant l'objet de restrictions permanentes aux États-Unis et n'ont pas fait ni ne feront l'objet d'un enregistrement en vertu de la loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933 (U.S. SECURITIES ACT of 1933), telle que modifiée (la "Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières") et ne peuvent à aucun moment, être la propriété légale ou effective d'une "US Person" tel que ce terme est défini dans la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières et par voie de conséquence, sont offerts et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas des ressortissants des États-Unis sur le fondement de la Réglementation S (Reg S) de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières.

Agréments : CGML est une société autorisée par la Prudential Regulation Authority et régulée par la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority et a son siège social au 33 Canada Square, Canary Wharf, Londres E14 5LB. CGME est une société autorisée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BAFIN) et a son siège social au Reuterweg 16, 60323 Francfort (Main), Allemagne.

Avertissement relatif à STOXX : STOXX® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (les "Concédants"), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique basées sur l'Indice de référence et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'Indice de référence.

Citi et Citigroup sont des marques déposées de Citigroup Inc ou de ses filiales utilisées et déposées dans le monde entier © tous droits réservés - 2024.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

TYPE	Titre de créance de droit français, présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance. Bien que la formule de remboursement de H Absolu 19 soit garantie par Citigroup Global Markets Limited, H Absolu 19 présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice de référence à l'échéance et non mesurable en cas de sortie en cours de vie.
ÉMETTEUR	Citigroup Global Markets Funding Luxembourg S.C.A. ⁽¹⁾
GARANT DE LA FORMULE	Citigroup Global Markets Limited ⁽¹⁾
DÉVISE	Euro (€)
INDICE DE RÉFÉRENCE	Euro iStoxx [®] 50 Equal Weight NR Decrement 5 %, dividendes nets réinvestis et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5 % par an (code Bloomberg : ISXE50T5 Index).
COTATION	Marché officiel de la Bourse du Luxembourg (marché réglementé)
CODE ISIN	FR001400RIK5
AGENT DE CALCUL	Citigroup Global Markets Limited (entité du groupe Citigroup, potentiellement source de conflit d'intérêts). Les conflits d'intérêt qui peuvent être engendrés seront gérés conformément à la réglementation applicable.
ÉLIGIBILITÉ	Comptes titres, contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite.
OFFRE AU PUBLIC	Oui en France avec obligation de publier un prospectus.
PRIX D'ÉMISSION	100 % de la valeur nominale
VALEUR NOMINALE	1.000 €
MONTANT MINIMUM DE SOUSCRIPTION	1.000 €. Si le cadre d'investissement de H Absolu 19 est un contrat d'assurance-vie, un contrat de capitalisation ou un contrat de retraite, ce minimum d'investissement ne s'applique pas.
MONTANT DE L'ÉMISSION	30.000.000 €
DATE D'ÉMISSION	23 septembre 2024
DATE D'ÉCHÉANCE	9 décembre 2036
DATE DE CONSTATATION INITIALE	2 décembre 2024
DATE DE CONSTATATION FINALE	2 décembre 2036
DATES DE CONSTATATION ANNUELLE	2 décembre 2025; 2 décembre 2026; 2 décembre 2027; 4 décembre 2028; 3 décembre 2029; 2 décembre 2030; 2 décembre 2031; 2 décembre 2032; 2 décembre 2033; 4 décembre 2034; 3 décembre 2035
DATES DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE	Le 5 ^{ème} jour ouvré suivant la date de constatation annuelle correspondante.
LIQUIDITÉ	Citigroup Global Markets Europe AG s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie de H Absolu 19 avec une fourchette achat/vente de 1 %.
COMMISSION DE SOUSCRIPTION	Néant
COMMISSIONS	Citigroup Global Markets Europe AG et/ou ses affiliés paiera une commission, notamment de distribution, calculée sur le montant des titres de créance effectivement placés. La commission est incluse dans le prix d'achat des titres de créance et n'excédera pas 0,65 % TTC par an multiplié par la durée maximale des titres de créance. Le paiement de l'intégralité de la commission pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des titres de créance.
COMMISSION DE RACHAT	Néant
RÈGLEMENT/LIVRAISON	Euroclear France
GARANTIE EN CAPITAL	Pas de garantie, ni en cours de vie ni à l'échéance.
VALORISATION	Quotidienne dans des conditions normales de marché et publiée sur les pages Reuters, Bloomberg et Telekurs. À titre indicatif, une double valorisation sera également assurée sur une base bimensuelle par REFINITIV, une société indépendante.
PÉRIODE DE COMMERCIALISATION	Du 23 septembre 2024 au 29 novembre 2024 sur un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite et au 2 décembre 2024 sur un compte-titres.

(1) Notations de crédit au 20 août 2024 :

- Citigroup Global Markets Funding Luxembourg S.C.A.: Standard & Poor's : A+ / Fitch : A+ / Moody's : A1.

- Citigroup Global Markets Limited: Standard & Poor's : A+ / Fitch : A+ / Moody's : A1.

Ces notations peuvent être révisées par les agences de notation à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription à H Absolu 19.



LES GAMMES H

SOLUTIONS DE PLACEMENT

H Absolu 19 est une offre des Gammes H.
Retrouvez tous les détails sur www.hedios.com